

Service de garde E=MC²

École
Eurêka

OBJET : Porte sécurisée au Service de garde

Toutes les familles inscrites au service de garde doivent se procurer un jeton porte-clés qui permet d'ouvrir la porte d'entrée lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant. Le jeton est valide pour toute la période pendant laquelle votre enfant fréquentera le service de garde Eurêka.

Il est à noter que le système autorisera l'accès seulement pour les plages horaires suivantes;

Matin : 6h45 à 7h40 (primaire)

Matin : 7h00 à 9h10 (préscolaire)

Soir : 15h30 à 17h45 (primaire et préscolaire)

En dehors de ces heures, vous devrez sonner à la porte principale de l'école et vous adresser au secrétariat ou au service de garde selon le cas pour entrer dans le bâtiment.

Un jeton est automatiquement attribué à chaque famille fréquentant régulièrement le service de garde. Cependant, vous pouvez faire la demande pour des jetons supplémentaires.

Pour vous procurer les jetons, vous devez remplir la fiche à cet effet et la retourner au service de garde. Ils vous seront remis au début de l'année scolaire. À la fin de la fréquentation de votre enfant au service de garde, vous devrez retourner les jetons sinon un montant de 10\$ par jeton vous sera facturé.

Dans l'éventualité de la perte ou de la destruction d'un jeton vous devrez déboursier la somme de 10\$ pour le remplacer.

Pour toutes autres questions concernant l'utilisation de ce nouveau système, nous vous invitons à contacter la technicienne du service de garde au numéro suivant : 450-372-9079 poste 1

Merci de votre précieuse collaboration.

L'équipe du service de garde

Formulaire pour jeton porte-clés

Jeton associé à (aux) enfant (s): _____

Jeton (s) associé (s) à : Retour
 Père : #Jeton : (réservé au milieu) (_____ date _____)

Mère : #Jeton : (réservé au milieu) (_____ date _____)

Inscrire le nom de la personne

Autre : _____ #Jeton : (réservé au milieu) (_____ date _____)

Autre : _____ #Jeton : (réservé au milieu) (_____ date _____)

Garde partagée oui non

- Dans l'éventualité de la perte, du non-retour ou de la destruction d'un jeton, vous devrez déboursier la somme de 10\$

À la remise des jetons

Signature du parent : _____ (signer à la réception des jetons)

Jeton (s) remis le : _____

Signature du parent : _____ (signer à la réception des jetons)

Jeton (s) remis le : _____

Jeton (s) non retourné (s) : montant de _____ facturé le : (réservé au milieu) maman papa

Jeton (s) perdu (s) : montant de _____ facturé le : (réservé au milieu) maman papa